

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)« *Nihil nisi a numine* »EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept le-vingt-un du mois de DECEMBRE à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 14 Décembre 2017, sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents tous les conseillers en exercice :

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Dominique GOURY, Mme Nathalie LAJKO, Mme Martine MARC, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme MILLON Florence, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN et M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents et représentés : M. Paul DAVIN ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, M. Benoît GOSSELIN ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle PELLEGRIN et M. Christian PARPILLON ayant donné pouvoir à M. Pierre-Yves MOTTE.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Marion PELLEGRIN

DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-11,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 Avril 2017 portant vote du budget primitif de l'EAU ET L'ASSAINISSEMENT afférent à l'exercice 2017,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,
Considérant que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,
Considérant la nécessité de procéder à des ajustements du budget principal de la commune de l'exercice 2017,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité, DECIDE D'ADOPTER la décision modificative n° 2 au budget de l'EAU ET ASSAINISSEMENT de l'exercice 2017 telle que ci-après énoncée :

Chapitre	section	Opération et Libellé	Dépenses	Recettes
011	611	Sous-traitance générale	+ 10.000	
014	701249	Reversement redevance Agence de l'Eau	- 10.000	

Membres en exercice :	19
Membres présents :	16
représentés	3
Pour :	16
Abstention :	03
Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 21 Décembre 2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
005-200034502-20171221-20172112-093-DE
Réception par le préfet: 22/12/2017
Publication: 22/12/2017

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK